

Fiche de Données de Sécurité VEBITOX PASTA EXTREME

Fiche signalétique du 21/1/2022, révision 1

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: VEBITOX PASTA EXTREME
UFI: E470-X0UJ-5001-JUDD
A.MM délivrée par le M.E.D.D.E. n°: FR-2019-0015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
rodenticide
Usages déconseillés :
Toutes les utilisations ne figurent pas dans les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
VEBI ISTITUTO BIOCHIMICO SRL
Via Desman, 43 - 35010 Borgoricco (PD)
Tel. +39 049 9337111 - www.vebi.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
info@vebi.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE: Numéro ORFILA (INRS) : +33(0)145425959
SUISSE: Centre Suisse Antipoison - Urgence 145 24h/24h - Freiestrasse 16 8032 Zürich -
Urgences 145 http://toxinfo.ch/startseite_fr
BELGIQUE & LUXEMBOURG: Centre Antipoisons - 070 245 245. Les citoyens et médecins
du Grand-Duché de Luxembourg peuvent appeler le 8002-5500.
<https://www.centreatipoisons.be>

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME



Attention

Mentions de danger:

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation nationale.

Dispositions spéciales:

PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

Contient

brodifacoum (ISO);

4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté | Nom | Numéro d'identif. | Classement par catégorie |
|---------------------|--|--|---|
| >= 0.3% - < 0.5% | Calcium Hydroxide | CAS: 1305-62-0 EC: 215-137-3 REACH No.: 01-21194751 51-45-XXXX |  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.8/3 STOT SE 3 H335 |
| 500 ppm | bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropan e-1,3-diol | Numéro 603-085-00-8 Index: CAS: 52-51-7 EC: 200-143-0 REACH No.: 01-21199809 38-15-XXXX |  3.8/3 STOT SE 3 H335  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 |

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

| | | | |
|--------|--|---|---|
| | | |  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 |
| 25 ppm | brodifacoum (ISO); 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine | Numéro 607-172-00-1 Index: CAS: 56073-10-0 EC: 259-980-5 |  3.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330  3.7/1A Repr. 1A H360D  3.1/1/Dermal Acute Tox. 1 H310  3.1/1/Oral Acute Tox. 1 H300  3.9/1 STOT RE 1 H372  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10. Limites de concentration spécifiques: C >= 0,003%: Repr. 1A H360D C >= 0,02%: STOT RE 1 H372 0,002% <= C < 0.02%: STOT RE 2 H373 |
| 10 ppm | Denatonium Benzoate | CAS: 3734-33-6 EC: 223-095-2 |  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330  3.3/1 Eye Dam. 1 H318 |

Substances SVHC, PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens:

25 ppm brodifacoum (ISO);
 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine
 Numéro Index: 607-172-00-1, CAS: 56073-10-0, EC: 259-980-5
 PBT, SVHC

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le principe actif est un anticoagulant de deuxième génération. Il détruit le mécanisme normal de coagulation du sang, en le fluidifiant et éventuellement en provoquant des hémorragie internes et la mort.

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

- Dangereux au contact avec la peau ; il pourrait être absorbé et causer hémorragie interne.
- Nocif en cas d'ingestion ; grave risque d'une hémorragie interne
- Dangereux en cas d'inhalation ; grave risque d'une hémorragie interne
- Le terrain et l'eaux peuvent être contaminés
- Les symptômes peuvent être associés à l'augmentation du risque d'une hémorragie

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Les substances actives anticoagulantes rodenticides agissent en bloquant la régénération de la vitamine K 2,3-époxyde en vitamine K hydroquinone. Depuis, la quantité de vitamine K dans le corps est finie, le bloc progressif de la régénération de la vitamine K conduira à une augmentation de la probabilité d'une hémorragie fatale.

1. Pour vérifier l'activité prothrombinique plusieurs fois, même après quelques jours, en particulier si la quantité ingérée est élevée. Diagnostic: changements dans le temps de prothrombine (symptômes et tests de coagulation)
2. Traitement: vitamine K1.
3. Chez les animaux et en particulier chez les animaux de compagnie, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence d'altérations de la coagulation, en raison de la gravité de l'hémorragie qui peut apparaître en cas d'ingestion.

Autres données médicales:

Aucun effet significatif causé par l'ingrédient actif chez le personnel exposé professionnellement n'a été observé.

Vitamine K. Antidote

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit de la fumée lourde.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

Produits de combustion dangereux:

Gaz d'acide inorganique

Monoxyde de carbone

Irritants organiques

5.3. Conseils aux pompiers

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Solides humides propres ou séchés par aspiration.

Enlever immédiatement les éléments déversés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Évitez la lumière et l'exposition au soleil

Éviter les températures > 40°C

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Conserver à une distance éloignée de l'eau ou des endroits humides.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Calcium Hydroxide - CAS: 1305-62-0

- Type OEL: UE - TWA(8h): 1 mg/m³ - STEL: 4 mg/m³ - Remarques: Respirable fraction

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 5 mg/m³ - Remarques: Eye, URT and skin irrit brodifacoum (ISO);

4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine - CAS: 56073-10-0

- Type OEL: VEBI1 - TWA: 0.002 mg/m³

- Type OEL: ACGIH - TWA: 0.002 mg/m³

- Type OEL: OSHA - TWA: 0.008 mg/m³

Valeurs limites d'exposition DNEL

Calcium Hydroxide - CAS: 1305-62-0

Travailleur industriel: 4 mg/m³ - Consommateur: 4 mg/m³ - Fréquence: Court terme (aigüe) - Point final: Acute /short term

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

Travailleur industriel: 1 mg/m³ - Consommateur: 1 mg/m³ - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: Long-term:
 brodifacoum (ISO);
 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine - CAS: 56073-10-0

Consommateur: 0.0000033 mg/kg - Exposition: Orale humaine

Valeurs limites d'exposition PNEC

Calcium Hydroxide - CAS: 1305-62-0

Cible: Eau douce - valeur: 490 vebi02

Cible: Eau marine - valeur: 320 vebi02

Cible: stations d'épuration - valeur: 3 mg/l

Cible: soil - valeur: 1.08 g/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Pour le choix des équipements de protection individuelle, se reporter à l'évaluation du risque effectuée par l'utilisateur conformément à la réglementation nationale en matière de sécurité sur le lieu de travail.

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

Porter des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règl. (UE) 2016/425 et norme EN ISO 20344). Au cas où l'on utiliserait des quantités importantes de produit, il est conseillé de porter une combinaison de protection de type 6 (Réf. UNI EN13034) ou supérieur.

Protection des mains:

UNI EN 374 (PF 4)

Caoutchouc butyle.

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

PVC (polychlorure de vinyle).

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés | valeur | Méthode : | Remarques |
|--|---------------|-----------|-----------|
| État physique: | Solide | -- | -- |
| Couleur: | bleu | -- | -- |
| Odeur: | inodore | -- | -- |
| Point de fusion/point de congélation: | Pas important | -- | -- |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Pas important | -- | -- |

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

| | | | |
|--|----------------|---------------|--|
| Inflammabilité: | Pas important | -- | -- |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Pas important | -- | -- |
| Point éclair: | Pas important | -- | -- |
| Température d'auto-inflammabilité : | 344 °C | -- | -- |
| Température de décomposition: | Pas important | -- | -- |
| pH : | 6.8 | Cipac MT 75.3 | La mesure du pH d'un 1% w / v suspension aqueuse n'est pas considérée pertinentes en raison de la nature et de l'utilisation de produit (solide prêt à l'emploi, non destiné à la dissolution/émulsion/dispersion dans l'eau). |
| Viscosité cinématique: | Non Applicable | -- | -- |
| Hydrosolubilité: | Insoluble | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile : | Pas important | -- | -- |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Pas important | -- | -- |
| Pression de vapeur: | Pas important | -- | -- |
| Densité et/ou densité relative: | 1.07 g/ml | OECD 109 | -- |
| Densité de vapeur relative: | Pas important | -- | -- |

Caractéristiques des particules:

| | | | |
|------------------------|----------------|----|----|
| Taille des particules: | Non Applicable | -- | -- |
|------------------------|----------------|----|----|

9.2. Autres informations

| Propriétés | valeur | Méthode : | Remarques |
|-------------------------|--------------|---|-----------|
| Propriétés explosives: | Non explosif | Regulation (EC) No. 440/2008, Annex, A.14 | -- |
| Propriétés comburantes: | non-oxydant | CHETAH 7.3 (ASTM 2002) | -- |

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

VEBITOX PASTA EXTREME

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Négatif

Test: Irritant pour les voies respiratoires - Voie: Inhalation Négatif

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 2 H373

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

Calcium Hydroxide - CAS: 1305-62-0

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 307 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.588 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

Test: Irritant pour la peau Positif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

brodifacoum (ISO);

4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine - CAS:

56073-10-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 0.4 mg/kg pc

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 3.2 mg/kg pc

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 3.05 mg/m3 - Durée: 4h

Denatonium Benzoate - CAS: 3734-33-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 749 Non Applicable

Test: LD50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.2 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 Non Applicable

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: Les yeux Positif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

VEBITOX PASTA EXTREME

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcium Hydroxide - CAS: 1305-62-0

A:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 50.6 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: vebi9 = 49.1 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: vebi9 = 158 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: vebi9 = 33.3 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 184.57 mg/l - Durée h: 72

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 48 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: LC50 - Espèces: vebi9 = 53.1 mg/l - Remarques: 14d

Point final: NOEC - Espèces: vebi9 = 32 mg/l - Remarques: 14d

Point final: EC50 - Espèces: vebi9 = 610 mg/l - Remarques: 21d

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 = 300.4 mg/l - Durée h: 3

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

A:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.068 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Anabaena flos aqua

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.04 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia

magna

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 3.0 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.0025 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Anabaena flos aqua

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 2.61 mg/l - Durée h: 672 - Remarques:

Oncorhynchus mykiss

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.06 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:

Daphnia magna

brodifacoum (ISO); 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine
- CAS: 56073-10-0

A:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.04 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 0.25 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: ver de terre > 994 mg/kg - Durée h: 336

Point final: ErC50 - Espèces: Algues = 0.04 mg/l - Durée h: 72

Point final: LD50 - Espèces: des oiseaux = 0.31 mg/kg pc

Point final: NOEC - Espèces: des oiseaux = 0.0038 mg/kg

Point final: vebi10 - Espèces: activated sludge > 0.058 mg/l - Durée h: 3

c) Toxicité terrestre:

Point final: LC50 - Espèces: des oiseaux = 0.72 mg/kg pc

12.2. Persistance et dégradabilité

Calcium Hydroxide - CAS: 1305-62-0

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

Test: Production de CO₂ - %: 70 - Remarques: (OECD 301 B (mod. -Sturm- Test))

Test: OECD 314 - %: 63.5

brodifacoum (ISO);

4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine - CAS:
56073-10-0

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol - CAS: 52-51-7

Test: BCF- Facteur de bioconcentration 3.16 - Remarques: calculated (EPIWIN)

Test: Kow - Coefficient de partition 0.38 - Remarques: (Log Kow n-octanol/water OECD
107)

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

brodifacoum (ISO);

4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine - CAS:
56073-10-0

Bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 35134 - Remarques:
Calculated according to TGD eq. 75, using log Kow = 6.12

12.4. Mobilité dans le sol

brodifacoum (ISO);

4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine - CAS:
56073-10-0

Mobile - Test: Koc 91551 - Durée h: 157d

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances PBT:

25 ppm brodifacoum (ISO);

4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine - CAS:
56073-10-0

Substances vPvB: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

Éliminer le produit non utilisé et l'emballage comme déchet dangereux

Instructions spécifiques pour la Suisse pour rodenticides: Rapporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux. Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non Applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non Applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non Applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non Applicable

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non Applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 30

Restriction 75

Reg. (EU) 528/2012

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Substances SVHC:

brodifacoum (ISO);

4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphthyl)coumarine

Toxique pour la reproduction, Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

Exposition répétée STOT rép., PBT

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H330 Mortel par inhalation.

H360D Peut nuire au fœtus.

H310 Mortel par contact cutané.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code | Description |
|---|--------------|---|
| Acute Tox. 1 | 3.1/1/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1 |
| Acute Tox. 1 | 3.1/1/Inhal | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1 |
| Acute Tox. 1 | 3.1/1/Oral | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1 |
| Acute Tox. 2 | 3.1/2/Inhal | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2 |
| Acute Tox. 4 | 3.1/4/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 | 3.1/4/Oral | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Skin Irrit. 2 | 3.2/2 | Irritation cutanée, Catégorie 2 |
| Eye Dam. 1 | 3.3/1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |
| Repr. 1A | 3.7/1A | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A |
| STOT SE 3 | 3.8/3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |
| STOT RE 1 | 3.9/1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1 |
| STOT RE 2 | 3.9/2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2 |
| Aquatic Acute 1 | 4.1/A1 | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | 4.1/C1 | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 |

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° | Méthode de classification |
|--|---------------------------|
|--|---------------------------|

Fiche de Données de Sécurité

VEBITOX PASTA EXTREME

| | |
|-----------------|-------------------|
| 1272/2008 | |
| STOT RE 2, H373 | Méthode de calcul |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

| | |
|-------------|--|
| ADR: | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. |
| CAS: | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine). |
| CLP: | Classification, Etiquetage, Emballage. |
| DNEL: | Niveau dérivé sans effet. |
| EINECS: | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. |
| ETA: | Estimation de la toxicité aiguë, ETA |
| ETAmélange: | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges) |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne. |
| GHS: | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. |
| IATA: | Association internationale du transport aérien. |
| IATA-DGR: | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO: | Organisation de l'aviation civile internationale. |
| ICAO-TI: | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI). |
| IMDG: | Code maritime international des marchandises dangereuses. |
| INCI: | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. |
| KSt: | Coefficient d'explosion. |
| LC50: | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| LD50: | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée. |
| PNEC: | Concentration prévue sans effets. |
| RID: | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| STEL: | Limite d'exposition à court terme. |
| STOT: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles. |
| TLV: | Valeur de seuil limite. |
| TWA: | Moyenne pondérée dans le temps |
| WGK: | Classe allemande de danger pour l'eau. |